



Bénévoles
Mèbre - Sorge

Assemblée Constitutive

7 décembre 2013
Au domicile de M. Jean Baechler
Route de Lausanne 48A
1030 Bussigny

Procès-verbal

1. Bienvenue

En accord avec les membres fondateurs présents, l'initiateur du projet, Monsieur Jean Baechler, ouvre la séance en souhaitant la bienvenue aux personnes présentes. Madame Mathilde Chinet, Responsable de public cible à Bénévolat-Vaud, a décliné notre invitation. Nous lui transmettrons nos meilleures salutations le mercredi 11 décembre prochain à l'occasion de la séance d'affiliation de notre association à Bénévolat-Vaud.

Petite présentation des membres fondateurs:

Madame Manon Fawer (**MFa**) - Co initiatrice du projet – Coordinatrice du Groupement Chauffeurs Bénévoles Chavannes, Ecublens, St-Sulpice.

Madame Marie-Louise Bürki (**MLBu**) - Coordinatrice et chauffeur du Groupement Chauffeurs Bénévoles Chavannes, Ecublens, St-Sulpice.

Monsieur Bernard Vuagniaux (**BVua**) - Chauffeur du Groupement Chauffeurs Bénévoles Chavannes, Ecublens, St-Sulpice.

Monsieur Bernard Villet (**BVil**) - Futur nouveau membre

Monsieur Jean Baechler (**JBa**) - Co initiateur du projet - Chauffeur du Groupement Chauffeurs Bénévoles Chavannes, Ecublens, St-Sulpice.

L'Ordre du jour :

1. Bienvenue
2. Présentation du projet
3. Adoption des statuts
4. Election des membres du comité
5. Echange de point de vue sur l'activité de l'association
6. Adoption du budget
7. Signature des documents constitutifs de l'association

L'ordre du jour avait été envoyé avec la convocation à cette assemblée. Il est approuvé à l'unanimité

2. Présentation du projet

Historique. En début d'année 2013, à la recherche d'une occupation pour agrémenter sa retraite, JBa s'est approché de Bénévolat-Vaud pour se mettre à disposition avec sa voiture comme chauffeur bénévole dans sa région. Seules disponibilités : Le SEB (Service d'Entraide Bénévole à Lausanne) et le Groupement Chauffeurs Bénévoles Chavannes, Ecublens, St-Sulpice chez qui il fait la demande d'inscription en juin. Il constate qu'aucune organisation n'existe sur les communes de Bussigny, Crissier et Renens, d'où l'idée de développer une antenne dans ce secteur.

Organisation. Suite à diverses prises de contacts et réflexions, nous présentons le projet sous cette forme :

Constitution d'une association à but non lucratif formée de personnes désireuses de venir en aide momentanément à tous ceux qui pourraient en avoir besoin.

La structure arborescente ci-jointe montre une grande possibilité de développement. Les sections couvrent le territoire du district Ouest lausannois. Les groupements de chauffeurs, de visites à domicile et autres sont liés aux sections.

Cette structure a pour but de pouvoir rendre des comptes précis aux communes ou organismes qui ont décidé de nous soutenir financièrement.

Cette structure est acceptée à l'unanimité.

Le comité se compose du coordinateur(trice) de l'association et des coordinateurs(trices) des sections voir des groupements. Le cumul des tâches est autorisé.

Démarrage. Nous avons envoyé une correspondance aux communes de Bussigny, Crissier, Renens et Villars-Ste-Croix à qui nous avons fait une demande de soutien financier et logistique. Une autre lettre a été adressée à Madame Pascale Manzini, municipale et membre de la Conférence des municipaux et responsables des affaires sociales de l'Ouest lausannois. Nous avons reçu 2 réponses, une de Crissier qui nous accorde un soutien ponctuel de Fr. 500.- et la possibilité de faire 2 parutions d'un article dans le Crissier Contact. L'autre de Villars-Ste-Croix qui nous informe que notre proposition sera débattue dans le cadre de la Conférence des municipaux et responsables des affaires sociales en février 2014. Selon **MFa**, Présidente de l'APREMADOL, nous devrions recevoir le soutien des communes pour la constitution de l'association, alors que l'APREMADOL financerait le BEMS.

Nous ferons une demande de soutien à l'APREMADOL avant leur séance de bureau prévue dans la semaine du 16 décembre.

Futur. Dès que les membres auront donné leur accord sur le principe, accepté les statuts et signé les documents constitutifs, le coordinateur(trice)

- ouvrira un compte postal
- fera l'acquisition d'un téléphone servant de centrale avec répondeur
- contactera les chauffeurs potentiels pour l'embauche
- préparera le matériel publicitaire pour la promotion de l'association auprès des communes et de la population par des tous-ménages.

Le développement d'autres activités telles que les visites à domicile sera mis à l'étude en 2014.

3. Adoption des statuts

En ouverture, le nom de l'association « Bénévoles Mèbre – Sorge » ainsi que le logo qui lui est lié est accepté à l'unanimité.

Les articles sont débattus l'un après l'autre et après quelques modifications immédiatement rapportées, les statuts sont acceptés à l'unanimité. Signés et imprimés, ils sont distribués aux membres présents.

4. Election des membres du comité

Les membres proposés pour la formation du comité sont élus à l'unanimité.

Association :

- | | |
|----------------------------|---------------|
| - Coordinateur-responsable | Jean Baechler |
| - Coordinatrice | Manon Fawer |
| - Trésorier | Jean Baechler |

Section Chavannes, Ecublens, St-Sulpice :

- | | |
|-----------------------------|-------------|
| - Coordinatrice-responsable | Manon Fawer |
|-----------------------------|-------------|

Section Bussigny, Villars-Ste-Croix :

- | | |
|----------------------------|---------------|
| - Coordinateur-responsable | Jean Baechler |
|----------------------------|---------------|

Section Crissier, Renens :

- | | |
|----------------------------|---------------|
| - Coordinateur-responsable | Jean Baechler |
|----------------------------|---------------|

5. Echange de point de vue sur l'activité de l'association

Le matériel publicitaire pour la promotion de l'association par des tous-ménages suscite des réflexions. Il faut déposer au guichet de La Poste, la quantité nécessaire de flyers, (voir le prix). Une distribution par les CMS doit aussi être prise en compte avec de petits posters.

Nous engageons le nouveau membre Bernard Villet à qui nous souhaitons la bienvenue. Les membres s'engagent pour l'association en signant la Convention de Collaboration. Ils s'engagent pour tout le territoire de l'Ouest lausannois.

Dans un premier temps, la permanence téléphonique sera chez **JBa**, avec le n°079 241 66 68. Le numéro d'appel pour tout l'Ouest lausannois sera ouvert les mardis et jeudis de 9h00 à 12h00. En dehors, nous mettrons en place un répondeur automatique. Le grand livre des courses sera ressaisi sur informatique par **JBa** d'ici la fin de l'année.

6. Adoption du budget

Nous retirons la ligne concernant le téléphone et le budget de Fr.3'600.- est accepté à l'unanimité.

7. Signature des documents constitutifs de l'association

Les membres fondateurs signent les statuts et l'acte fondateur.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance constitutive est levée à 11h40 et est suivie d'un apéritif.

Bussigny, le 9 décembre 2013



Jean Baechler